



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

**Concours : EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR
L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE
PROFESSIONNEL (PLP), A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DES PLP**

Section : COIFFURE

Session 2018

Rapport de jury présenté par :
Madame Séverine VANAUTRYVE,
Présidente du jury

Sommaire

	Page
1. Éléments statistiques	3
2. Définition de l'épreuve	4 à 5
3. Observations du jury et conseils aux candidats	6 à 8

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

1. ELEMENTS STATISTIQUES

	Privé sous contrat
Nombre de postes	3
Candidats inscrits	16
	Admissibilité
Nombre de dossiers reçus	8
Nombre de dossiers recevables (= candidats non éliminés)	7
	Admission
Moyenne générale de l'épreuve (candidats non éliminés)	8.38
Moyenne des candidats admis	11.55
Note du dernier candidat admis	8.5
Note maximale	17
Nombre de candidats admis	3
Barre	8.5

	Public
Nombre de postes	6
Candidats inscrits	27
	Admissibilité
Nombre de dossiers reçus	12
Nombre de dossiers recevables (= candidats non éliminés)	8
	Admission
Moyenne générale de l'épreuve (candidats non éliminés)	10.45
Moyenne des candidats admis	11.80
Note du dernier candidat admis	8.16
Note maximale	16.16
Nombre de candidats admis	6
Barre	8.16

2. DEFINITION DE L'ÉPREUVE

Textes de référence :

- Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel
- Note de service n° 2017-125 du 18-7-2017 – BO EN N° 26 du 20/07/17
- Arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires

2.1 Définition de l'épreuve

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties :

- 1ère partie : durée 30 min maximum (présentation par le candidat de son dossier de RAEP = 10 min maximum + échange avec le jury = 20 min maximum)
- 2ème partie : durée 30 min maximum (exposé : 10 min maximum + entretien avec le jury = 20 min maximum)

Durée de l'épreuve : 60 min maximum

+

Durée de préparation du sujet de la 2ème partie de l'épreuve : 30 min

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

2.2 Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP puis d'un échange avec le jury.

Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

2.3 Seconde partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat, portant sur un sujet déterminé par le jury, suivi d'un entretien avec ce dernier.

Le sujet est remis avant la 1ère partie de l'épreuve. Le candidat en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

Le sujet a été déterminé par le jury à partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP.

Le jury demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

3. OBSERVATIONS DU JURY ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury a apprécié

A la lecture des dossiers de RAEP

- les dossiers, paginés, aérés, bien structurés, synthétiques avec une référence aux documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite ;
- la mise en relation du parcours professionnel et des responsabilités assumées, avec des compétences attendues de l'enseignant ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la séquence de formation présentée ;
- les dossiers présentant la justification du choix de la séquence proposée et sa place dans la progression ;
- les dossiers présentant la justification de la démarche pédagogique choisie ;
- les dossiers mettant en évidence une analyse de la réalisation pédagogique présentée et de l'évaluation en termes de résultats et/ou de remédiation ;
- la pertinence du choix des documents ou travaux joints au dossier et leur qualité de présentation.

Pendant le déroulement de l'épreuve

- Au moment de l'exposé du dossier de RAEP :
 - les exposés bien structurés avec la mise en évidence de points clés ;
 - une présentation de chacune des parties du dossier (acquis de son expérience professionnelle et partie pédagogique) ;
 - l'analyse de sa démarche pédagogique et des propositions de remédiation ;
 - l'exploitation pertinente des documents ou travaux joints au dossier ;
 - l'utilisation de supports rendant aisé le suivi de l'exposé ;
 - les candidats maîtrisant leur propos ;
 - la qualité de l'expression et la richesse du vocabulaire ;
 - une exploitation correcte du temps imparti.
- Au moment de l'exposé du sujet proposé par le jury :
 - la qualité de la réflexion par rapport à la ou aux questions posées ;
 - un exposé structuré avec une logique de présentation ;
 - la mise en valeur des compétences didactiques et pédagogiques du candidat.

- Au moment de l'entretien :
 - la qualité d'écoute et la réactivité par rapport aux questions posées ;
 - les réponses concises formulées avec un vocabulaire adapté.

Le jury a regretté

Concernant le dossier :

- l'absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- la présentation d'intentions pédagogiques sans mise en œuvre concrète ;
- les réalisations pédagogiques centrées uniquement sur des savoir-faire professionnels ou uniquement sur des savoirs ;
- l'utilisation de ressources tierces non référencées ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- la présence de documents ou travaux réalisés, en trop grand nombre ;
- des dossiers non reliés et non paginés.

Concernant les exposés :

- l'absence de structuration ;
- le manque d'esprit de synthèse ;
- le manque d'analyse de la séquence ;
- l'absence de propositions de remédiations suite à l'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- le manque de conviction ;
- la non utilisation du temps imparti pour l'exposé de la deuxième partie de l'épreuve

Concernant les entretiens :

- l'absence d'adéquation des réponses aux questions posées ;
- l'insuffisance de connaissances scientifiques et technologiques attendues au niveau du concours présenté ;
- le manque d'écoute et de réactivité ;
- le faible niveau d'argumentation ;
- la méconnaissance du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier.

Le jury conseille aux candidats

- Pour la réalisation du dossier :
 - respecter les indications portées dans la définition de l'épreuve (fond et forme, nombre de documents ou travaux) ;
 - paginer et lier le dossier ;

- présenter le parcours professionnel, en valorisant les étapes qui ont permis de construire les compétences requises pour exercer le métier de professeur ;
 - présenter une réalisation pédagogique vécue, s'appuyant sur un référentiel ;
 - présenter les stratégies mises en œuvre et argumenter ses choix ;
 - proposer une analyse réflexive, portant sur la réalisation pédagogique, ainsi que des pistes de remédiation adaptées ;
 - maîtriser le vocabulaire (pédagogique et didactique, technique, scientifique) et l'utiliser à bon escient.
- Pour la 1^{re} partie de l'épreuve :
 - s'entraîner à gérer le temps imparti à l'exposé (10 min maximum) pour présenter le parcours professionnel et la réalisation pédagogique ;
 - exposer le contenu du dossier en sélectionnant des éléments pertinents.
 - Pour la 2^e partie de l'épreuve :
 - lire attentivement le sujet proposé et y répondre dans son intégralité ;
 - construire ses réponses à partir d'un plan structuré ;
 - s'entraîner, préalablement à l'épreuve, à répondre à divers sujets professionnels (cf. exemple ci-dessous) dans le temps imparti (30 min de préparation) et à exposer ses réponses (10 min maximum) ;

Exemple de sujet professionnel : session 2018

Vous indiquez dans votre dossier de RAEP que « vous travaillez chacune de vos séances en transversalité afin de donner du sens aux différents domaines étudiés en CAP ».

Pour la séquence présentée, dans le cadre des compétences suivantes :

- C34 Mettre en forme la chevelure

- C36 Mettre en œuvre des techniques d'hygiène professionnelle et de maintenance préventive

Expliciter concrètement comment vous travaillez en transversalité.

Enfin le jury rappelle que la maîtrise de la langue française, notamment la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression écrite et orale, sont des compétences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

(Annexe du BO N° 30 du 25 juillet 2013 - compétence C7 « maîtriser la langue française à des fins de communication).